

Sommaire

- 1 Actionaria
Un salon au cœur de l'information financière
- 2 Réglementation
9 questions sur MIF
- 3 Hiolle
« Notre ambition est de doubler, d'ici 2012, notre activité, nos résultats... »
- 4 Zoom sur le web
Service d'alertes sur les valeurs moyennes
- 4 Informations pratiques
 - Publication
 - Les statistiques d'Euronext
 - Zoom sur l'agenda Actionaria
 - Le calendrier des sociétés cotées
 - La liste des membres d'Euronext

Actionaria

Un salon au cœur de l'information financière

Pour sa 10^{ème} édition, le salon Actionaria, qui se tient à Paris les 16 et 17 novembre prochain au Palais des congrès de Paris, va accueillir les investisseurs à la recherche d'informations financières. NYSE Euronext anime ou participe à une vingtaine d'ateliers ou de conférences.

Les particuliers sont toujours aussi friands d'informations financières. En témoigne le succès croissant des salons consacrés à l'univers boursier comme Actionaria, dont la fréquentation augmente chaque année. Pour sa 10^{ème} édition, le salon de la bourse s'attend en effet à accueillir quelques 35 000 investisseurs à la recherche d'informations financières. Transparence, dialogue et pédagogie seront encore les maîtres mots de cette manifestation qui s'impose aujourd'hui comme la référence européenne du salon boursier grand public.

Au programme cette année, 8 grands débats sur l'actualité boursière – dont une grande conférence d'ouverture sur le thème « A qui profite la croissance ? » -, 12 réunions d'actionnaires, 100 conférences et débats, 150 exposants, et la présence de plus de 40 présidents de grandes sociétés cotées. Ce contact direct avec les grands acteurs de la sphère économique et financière est particulièrement apprécié par les visiteurs, qui ont ainsi l'opportunité de recueillir à la source les informations susceptibles d'améliorer la qualité de leurs portefeuilles, gérés directement ou confiés à des professionnels de l'investissement. Cette année encore les épargnants pourront d'ailleurs retrouver des espaces dédiés à la gestion déléguée (gestion sous mandat, gestion conseillée...), à l'analyse technique, à la gestion en ligne, ou à l'épargne salariale, cette dernière connaissant un succès grandissant auprès des salariés.

NYSE Euronext accueillera les visiteurs sur son stand (E17, niveau 2) et animera des conférences dédiées à Alternext, aux options, aux trackers et aux certificats & warrants, (informations page 4). A noter également la présence de l'Ecole de la Bourse, qui initiera les néophytes aux arcanes de l'univers financier.

En savoir plus : www.actionaria.com

Chiffres clés du mois de septembre

CAC 40 au 28/09/2007

5 715,69

+3,14% par rapport au début de l'année

CAC SMALL90 au 28/09/2007

9 162,90

+7,51% par rapport au début de l'année

CAC Mid&SMALL90 au 28/09/2007

8 279,15

+4,42% par rapport au début de l'année

Réglementation

La MIF entre en application le 1^{er} novembre...

La MIF, pour Directive des Marchés d'Instruments Financiers, entre en vigueur le 1^{er} novembre. Ses conséquences sur les relations entre intermédiaires financiers et clients sont importantes. Neuf questions, neuf réponses.

Qu'est-ce que la MIF ?

La directive sur les marchés financiers (*Market in Financial Instruments Directive*) définit le nouveau cadre réglementaire d'exercice des activités de marché dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Ses principaux objectifs ? L'ouverture à la concurrence des lieux de négociations, l'harmonisation des réglementations nationales, une meilleure protection des investisseurs, une transparence accrue des négociations sur actions.

Quand entre-t-elle en application ?

La directive MIF entre en vigueur en France le 1^{er} novembre 2007, ainsi que dans la plupart des pays de l'Union Européenne. Toutefois, certains états, comme la Hollande ou l'Espagne, ont pris du retard dans la transposition, et ne seront prêts que l'année prochaine.

Que demande-t-elle aux intermédiaires financiers ?

La directive libéralise l'exercice du métier des prestataires de services d'investissement. Elle met à leur disposition de nouveaux lieux d'exécution des transactions sur instruments financiers : marchés réglementés (comme Euronext), systèmes multilatéraux de négociations (comme Alternext), ou systèmes internes aux entreprises d'investissement. En contrepartie, elles leur imposent de nouvelles règles de bonne conduite et de transparence. Comme l'obligation de « meilleure exécution » - l'exécution des ordres dans les meilleures conditions possibles-, ou de mieux connaître, segmenter et informer leurs clients.

Tous les clients seront-ils traités de la même manière ?

La directive prévoit trois catégories de clients : les « contreparties éligibles », les « clients professionnels », « les clients non professionnels ». A chaque catégorie correspond un niveau de traitement et d'information spécifiques.

Quelles conséquences pour les épargnants ?

La majorité des épargnants est classée dans la catégorie « clients non professionnels ». Ils sont informés de leur classification préalablement à la réalisation de toute opération, et de leur droit à demander de changer de classification. En contrepartie, ils doivent fournir à leur intermédiaire l'information sur leur situation financière et patrimoniale afin de bénéficier des protections introduites par la directive.

Quelles informations les intermédiaires doivent-ils leur fournir ?

Les épargnants, en tant que client non professionnel, bénéficient d'un niveau de conseil et d'information accru. Le formalisme diffère selon que les opérations réalisées font suite, ou non, à une recommandation personnalisée de la part de l'intermédiaire financier. Dans le premier cas, celui-ci doit s'assurer que le produit ou le service proposé sont bien adaptés à la situation du client. Dans le second, l'étendue des obligations de l'intermédiaire dépend de la nature du produit et de son degré de complexité.

Les investisseurs individuels ont-ils des choix à effectuer ?

S'il a déjà un compte titres, l'investisseur choisit implicitement la politique d'exécution des ordres de son intermédiaire. S'il ouvre un compte titre, l'intermédiaire doit lui soumettre sa politique d'exécution des ordres. Dans les deux cas, le client peut l'accepter telle quelle, ou donner des instructions spécifiques. Par exemple, si l'intermédiaire propose plusieurs lieux d'exécution, l'investisseur peut demander à ce que ses ordres ne soient exécutés qu'en un seul lieu déterminé. Il doit donner son accord explicite à l'exécution de ses ordres sur un système interne à l'intermédiaire.

Que signifie exactement « meilleure exécution » ?

L'intermédiaire financier qui exécute les ordres doit assurer leur meilleure exécution possible à ses clients. C'est une obligation de moyens, prenant en compte le prix, le coût de la transaction, la rapidité d'exécution, et la probabilité d'exécution de l'ordre.

Quelle organisation NYSE Euronext met-il en place pour répondre à la MIF?

En tant que marché réglementé, Euronext continue d'offrir toute la transparence nécessaire à l'efficacité des marchés. Il met en place de nouveaux services pour les intermédiaires leur permettant de bénéficier de réductions sur le coût global des transactions, tout en conservant les avantages offerts par la forte liquidité de son marché, gage de qualité auprès des épargnants.



Jean-Michel Hiolle

Président de Hiolle Industries

« Notre ambition est de doubler, d'ici 2012, notre activité, nos résultats, et nos effectifs... »

Hiolle Industries, spécialiste des services à l'industrie et de la protection de l'environnement, affiche, année après année, un taux de croissance à deux chiffres. Son parcours boursier est exceptionnel. La société a été distinguée à plusieurs reprises pour sa réussite économique. Son président s'explique.

Bourse Information : Hiolle Industries est aujourd'hui présente sur deux secteurs particulièrement porteurs. Pouvez-vous nous rappeler l'historique de votre société et son positionnement aujourd'hui ?

L'histoire de Hiolle Industries remonte à plus d'une trentaine d'années. Initialement positionnée sur la maintenance et l'assistance technique aux industriels de la région de Valenciennes, l'entreprise s'est rapidement tournée vers des activités connexes, telles les transferts industriels –transferts d'usines clefs en main vers les pays en voie de développement-, ou le traitement des rebuts ou des déchets industriels. Hiolle Industries ayant également acquis par croissance externe des savoir-faire dans les domaines du traitement des fumées et de l'eau, il constitue aujourd'hui un groupe intégré comprenant une quinzaine de filiales spécialisées par compétences métiers (métallurgie, usinage, électricité, hydraulique, électronique, ferroviaire...), agissant en totale synergie, et intervenant dans les services à l'industrie et à la conception et la fabrication de matériels liés à l'environnement. Notre société compte aujourd'hui plus de 800 collaborateurs, environ 1 200 clients, et connaît depuis plusieurs années

un taux de croissance de son chiffre d'affaires et de ses effectifs supérieur à deux chiffres. Ce qui nous a valu plusieurs distinctions, notamment des nominations régulières au prix des entrepreneurs européens, et le Prix de l'Audace Créative, remis en septembre dernier par le Président de la République.

B. I. : Le titre Hiolle Industrie a été transféré sur le marché réglementé en avril dernier. Pourquoi ce transfert ? Et quel bilan tirez-vous de votre expérience boursière ?

Hiolle Industries est présente en bourse depuis septembre 2000. Lors de notre introduction sur le Marché Libre, notre objectif était essentiellement patrimonial. Le transfert sur le marché réglementé, qui s'est accompagnée d'une levée de fonds d'une vingtaine de millions d'euros, va quant à lui permettre à Hiolle Industries de poursuivre sa croissance externe et organique, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Il s'est également traduit par un élargissement de notre actionariat et du flottant du titre, celui-ci représentant aujourd'hui environ 25 % du capital, dont 10 % de petits porteurs. Le cours de bourse, quant à lui, a été multiplié par 15 depuis l'introduction. Je considère donc le bilan de notre expérience boursière comme extrêmement positif.

B. I. : Vos objectifs annoncés de croissance pour 2007 s'établissent à plus de 10 %. Maintenez-vous cette estimation ? Et quels sont aujourd'hui vos principaux axes de développement ?

Les résultats obtenus sur le premier semestre nous confirment dans nos objectifs ⁽¹⁾. Le taux de croissance organique devrait effectivement se situer à plus de 10 %, et notre rentabilité s'établir entre 6 et 7 %. Le secteur du ferroviaire, très soutenu, ou la reprise des activités de transfert, devraient doper notre chiffre d'affaires de manière sensible

dans les prochains mois. Nous avons également, comme je l'indiquais précédemment, plusieurs projets en cours dans le domaine des énergies renouvelables. La création de la société Clips'hiolle, en partenariat avec Clipsol, nous ouvre le marché des études, de la conception, de l'installation et de la maintenance des centrales solaires photovoltaïques. La création de BM Hiolle va quant à elle nous permettre d'étendre nos activités liées à la protection de l'environnement en Afrique du Nord. Ceci explique pourquoi nous restons positifs sur l'expansion de l'entreprise et maintenons notre ambition de doubler, d'ici 2012, notre activité, nos résultats, et nos effectifs.

⁽¹⁾ Communiqué du 13 août 2007

En savoir plus : www.hiolleindustrie.com

chiffres clefs

Hiolle Industries

- Secteur : outillage industriel
- Chiffre d'affaires : 66,99 M€ (exercice 2006)
- Capitalisation : 148 millions d'euros (sur la base d'un cours de 15,71 euros)
- Marché de cotation : Euronext, Compartiment C

INFORMATIONS PRATIQUES

Publication

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver l'intégralité des numéros de Bourse Information publiés depuis 8 ans, en format PDF, en direct sur notre site dans la rubrique : Services > Publications > Lettres d'information > Bourse Information > archives.
Bonne lecture.

Statistiques

Indicateurs de marché

[Consultez](#) les statistiques des marchés de NYSE Euronext à l'adresse nyseeuronext.com rubrique actualité & avis > actualité Euronext > publications.

Zoom sur l'agenda Actionaria

NYSE Euronext vous donne rendez-vous pour ses conférences :

- **Le 16 novembre de 10 h 30 à 11 h 30** : « Avec les certificats et les warrants donnez de l'envol à votre portefeuille » **Salle 243 niveau 2.**
- **Le 16 novembre de 16 h 30 à 17 h 30** : « Les options du Liffe : un investissement stratégique » **Salle 243 niveau 2.**
- **Le 17 novembre de 10 h 15 à 11 h 15** : « Alternext : le marché des PME » **Salle 242 B niveau 2.**
- **Le 17 novembre de 15 h 30 à 16 h 30** : « Avec les trackers simplifiez votre portefeuille » **Salle 252B niveau 2.**

Calendrier financier

Vous pouvez [consulter](#) ou [télécharger](#) au format tableur le calendrier des annonces financières.

Liste des membres d'Euronext

[Consultez](#) au format PDF la liste des membres de marchés au comptant.

ALERTES SUR CHANGEMENTS DE CONSENSUS SUR LES VALEURS MOYENNES !

Pour compléter les différentes actions entreprises pour améliorer la visibilité des sociétés cotées, Euronext propose un service d'alertes sur les changements d'opinion des bureaux d'analyse portant sur les sociétés appartenant aux segments « Alternext » et valeurs moyennes de la cote.

Ce service unique en France, et gratuit, permet à chaque internaute après inscription sur le site, de recevoir des alertes quotidiennes, à chaque fois que la recommandation* sur une des valeurs change (avis allant de « Achat » à « Vendre », en passant par « Renforcer », « Conserver », « Alléger ») ou que le nombre de bureaux s'exprimant sur une valeur est modifié.

Pour une analyse plus détaillée, l'internaute pourra retrouver sur le site, pour chaque valeur, l'ensemble de ces informations, avec un historique sur différentes périodes (veille, 1 semaine, 1 mois).

D'autres données sont également disponibles : bénéfice par action, PER, dividende, rendement, chiffre d'affaires, réalisés ou estimés sur les 2 années à venir.

Enfin, ce service permet de comparer l'ensemble des consensus sur les valeurs moyennes, en croisant ses recherches par les critères « capitalisation », « zone d'investissement », et d'autres critères complémentaires.

Pour découvrir les consensus sur les valeurs moyennes et vous inscrire pour recevoir des alertes par e-mail, rendez-vous sur « www.nyse.euronext.com > Cours & produits > Famille actions > Actions > Consensus analystes ».

Si vous ne souhaitez plus recevoir Bourse Information, merci d'envoyer un mail à David Martinez

■ Directeur de la publication : Jean-François Théodore ■ Directrice de la rédaction : Marianne Demarchi
■ Secrétaire de rédaction : Sandrine Robin ■ Comité de rédaction : S. Clédière, A. Darpy, M-L. Kieny, F. Marrast, A. Martel, C. Simonet ■ Rédaction : Exfine (Paris) ■ Conception & réalisation : NYSE Euronext
■ 39, rue Cambon - 75001 Paris - Tél.: 01 49 27 10 00 Fax : 01 49 27 11 71 ■ Siège social : Palais de la Bourse - 75002 Paris ■ www.nyseeuronext.com

* La recommandation (note globale) varie de 1.00 ("Acheter") à 3.00 ("Vendre") :

